

## Étude 1

# Renouveler l'action publique

*Le programme Biovallée dans la vallée de la Drôme*

---

Olivier De Schutter

Sibylle Bui

Isabelle Cassiers

Tom Dedeurwaerdere

Benoît Galand

Hervé Jeanmart

Marthe Nyssens

Etienne Verhaegen

## 1. Introduction

Il existe de nombreuses manières de concevoir la transition écologique et sociale, et de les ordonner les unes par rapport aux autres. Du point de vue heuristique, une façon commode de les penser consiste à les ranger le long d'un spectre dont les extrémités sont incarnées respectivement par l'État et par la société, dans un cadre de pensée politique qui conçoit celui-ci et celle-là comme des instances séparées l'une de l'autre (Castoriadis, 2007). D'un côté, il y aurait une transition « par le haut », à partir de l'État ou du centre, par le recours aux outils de la réglementation juridique, des incitants économiques (taxes et subsides) ou de la planification. De l'autre côté, se situerait la transition « par le bas », à partir d'initiatives locales conduites par des hommes et des femmes ordinaires, dans des contextes spécifiques, le plus souvent à petite échelle. Entre les deux, il y aurait place pour une transition par les mécanismes du marché, sous la forme d'une « croissance verte » ou d'un « capitalisme vert », de la responsabilité sociétale des entreprises ou de l'investissement socialement responsable.

Les défis nouveaux que pose la transition écologique et sociale nous obligent à penser au-delà de ces séparations, et à concevoir les dynamiques de transition comme résultant de l'articulation et de l'imbrication de ces différents niveaux d'action. C'est ce que nous montrons à travers l'étude de la transition dans la vallée de la Drôme. Non seulement une dichotomie trop marquée risque d'inclure dans le « haut » tout le pouvoir d'État, sans opérer la distinction entre un pouvoir centralisé et un pouvoir exercé de manière décentralisée, à

l'échelle locale, celui des communes ou des communautés de communes. Mais en outre, elle repose sur une conception figée de l'action publique, comme si les pouvoirs publics devaient s'en tenir, afin de favoriser la transition écologique, à ces instruments traditionnels. Enfin, cette dichotomie inclut dans « le bas », une idéalisation d'initiatives locales reposant sur des dynamiques citoyennes qui seraient plus ou moins déconnectées des impératifs marchands. À l'inverse de cette opposition excessivement réductrice entre une transition opérant « par le haut » et une transition opérant « par le bas », la dynamique territoriale de la transition écologique, telle qu'elle se fait jour dans la Vallée de la Drôme, montre que le « haut » peut créer des conditions favorables au déploiement d'initiatives portées par le « bas », à condition de redéfinir la manière dont interagissent les pouvoirs publics, les entreprises, et la société civile et la manière dont interagissent les logiques marchandes et non-marchandes ; et à condition d'élargir la palette des outils à partir de laquelle est conçue l'action publique.

Dans la conception reçue des rapports entre État et marché, une division des tâches s'opère entre les deux sphères : tandis que les acteurs économiques sont à la recherche de la maximisation de leurs profits, le rôle de l'État est de (1) canaliser l'action économique par la réglementation, afin d'établir les conditions d'une concurrence non faussée par la prise en compte des externalités ; (2) d'assurer une redistribution des revenus afin d'atténuer les inégalités entre les groupes sociaux ; et de (3) fournir des biens publics, y compris des services non-marchands. Le foisonnement d'initiatives « citoyennes » (notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire), autonomisées à des degrés divers aussi bien par rapport à la sphère privée capitaliste que par rapport à celle du secteur public, invite cependant à dépasser cette représentation de l'économie comme reposant sur la dichotomie État-marché et la division des rôles qui en découle, et à prendre acte plutôt de la diversité des dispositifs institutionnels qui les associent.

Comme développée dans l'introduction de cet ouvrage, la conception héritée des rapports entre État et marché néglige en outre d'envisager le rôle de l'État comme partenaire d'actions collectives portées par des citoyens et citoyennes ordinaires ou les acteurs de la société civile. L'État peut créer un climat favorable à ce que des « pionniers » de la transition portent celles-ci. Il peut mettre en réseau des initiatives favorisant non seulement l'apprentissage collectif, mais également la co-construction par les pouvoirs publics et les acteurs de la transition de cadres réglementaires et politiques soutenant ces initiatives. Il peut aussi contribuer à une transformation des normes sociales, accélérant l'évolution vers des modes de vie pro-sociaux et pro-environnementaux, et dès lors créant un terreau favorable à l'émergence des innovations sociales qui soutiennent de tels modes de vie. Il peut avoir une politique de l'espace qui favorise l'émergence de l'action collective, y compris pour la gestion de certains biens et services gouvernés comme des « communs », par la mise sur pied de modes participatifs de gouvernance. Il s'agit moins, en somme, d'opposer l'État et la société, ou de considérer que l'intervention par le « haut » et le développement d'initiatives par le « bas » nous placent face à un dilemme, que de comprendre les termes de la complémentarité qui se noue entre acteurs publics et acteurs privés et entre niveaux de gouvernance. Telle est l'hypothèse que nous avons voulu mettre à l'épreuve de la transition écologique et sociale telle qu'elle s'est développée dans la vallée de la Drôme.

Ce chapitre s'appuie sur les résultats d'une mission de terrain conduite dans la Drôme par un collectif de recherche pluridisciplinaire qui développe des méthodes d'analyse empirique et de construction théorique en lien étroit avec les acteurs sociaux<sup>2</sup>. Dans la section suivante (section 2), nous présentons la méthode suivie pour ce travail exploratoire puis le territoire de la vallée de la Drôme. Ensuite, prenant en compte le contexte historique ainsi que les réalités géographiques et démographiques du territoire de la vallée de la Drôme, nous tentons d'identifier les différents facteurs ayant facilité la construction d'une dynamique de transition sur ce territoire (section 3). Nous revenons enfin sur certains de ces facteurs de manière plus approfondie, afin d'identifier les questions de recherche qui y sont liées (section 4). Nous accordons une attention particulière à cet égard au rôle des motivations qui animent les individus ; aux mécanismes de gouvernance qui favorisent la construction de valeurs et de visions partagées pouvant amener un basculement des normes sociales ; et à la nouvelle grammaire de l'action publique que suppose cette conception émergente de la transition écologique. Cette démarche nous permet d'identifier les leviers d'un nouveau type que peuvent utiliser les pouvoirs publics afin de favoriser les dynamiques de transition.

## **2. Méthode et terrain**

### **2.1. Notre démarche : interdisciplinaire, multi-sectorielle et exploratoire**

La mission de terrain dont cette étude est issue a été réalisée par une équipe de huit chercheurs, associant un juriste, un philosophe, un psychologue, deux économistes, deux sociologues et un polytechnicien. C'était un exercice exploratoire à travers lequel nous avons cherché à poser les bases d'une démarche transdisciplinaire. Notre intention était de partir de l'expérience des acteurs locaux et de leurs retours réflexifs sur les freins et leviers à la transition, afin d'identifier les questions pouvant nourrir des programmes de recherche à venir.

À cette fin, nous avons organisé, fin janvier 2016, quatre ateliers thématiques avec des acteurs locaux (responsables politiques et techniciens de collectivités locales, opérateurs économiques, représentants de la société civile). Les thèmes abordés étaient l'agriculture et l'alimentation ; la culture et l'éducation ; l'énergie et la mobilité ; l'économie circulaire et l'économie collaborative. Au cours de chaque atelier, les participants étaient invités à partager leurs expériences et analyses sous la forme de récits de trajectoires, présentant les obstacles rencontrés ainsi que les facteurs de succès de l'initiative dont ils ont été ou sont porteurs. Puis dans un second temps, sur la base de ces récits, acteurs locaux et chercheurs ont tenté de construire ensemble un diagnostic. Chaque atelier a réuni entre cinq et douze personnes. Au total, une trentaine d'acteurs locaux ont pu nourrir notre démarche. Le tableau 1 présente la diversité des acteurs rencontrés<sup>3</sup>. En complément de ces ateliers, nous

---

<sup>2</sup> La plateforme LPTransition est une initiative de recherche sur les conditions de la transition écologique et sociale qui s'inscrit dans une démarche à la fois inter- et transdisciplinaire (<http://lptransition.uclouvain.be>).

<sup>3</sup> La plupart des individus invités aux ateliers ont plusieurs affiliations mais une seule est ici mentionnée par souci de simplicité.

avons eu des rencontres individuelles avec une dizaine d'acteurs ayant joué un rôle clé dans la mutation en cours dans la vallée de la Drôme.

**Tableau 1 : Acteurs locaux réunis en ateliers du 27 au 30 janvier 2016**

<p>Atelier « Agriculture et alimentation »</p> <p><i>9 initiatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicienne et élu de collectivité locale</li> <li>• Président d'une plateforme logistique associative de distribution de produits locaux</li> <li>• Administrateur d'une association d'expérimentation agricole</li> <li>• Salarié d'un centre agroécologique associatif</li> <li>• Directeur de coopérative agricole</li> <li>• Directeur et salariés d'un négoce de fruits et légumes biologiques</li> <li>• Représentante d'un collectif d'associations agroécologiques</li> <li>• Sociétaire d'une épicerie biologique et coopérative</li> </ul>
<p>Atelier « Culture et éducation »</p> <p><i>8 initiatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateurs et salariés d'associations d'éducation et de sensibilisation à l'écologie, au développement territorial, à l'alimentation durable</li> <li>• Membre d'un conseil municipal qui met en œuvre la démocratie participative</li> <li>• Salariée d'un conseil local de développement (association visant à représenter la société civile dans les processus d'élaboration et de pilotage des programmes de politiques publiques)</li> <li>• Ancien directeur d'un centre de formation</li> </ul>
<p>Atelier « Énergie et mobilité »</p> <p><i>5 initiatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne technicienne de collectivité locale</li> <li>• Entrepreneuse dans l'énergie éolienne</li> <li>• Salariés d'associations promouvant la mobilité douce</li> <li>• Consultant en énergies renouvelables et économies d'énergie</li> </ul>
<p>Atelier « Économie circulaire et collaborative »</p> <p><i>8 initiatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur d'un centre social et culturel</li> <li>• Salariées et usagers de tiers-lieux</li> <li>• Co-fondateur d'un habitat groupé</li> <li>• Responsable d'une infrastructure publique d'accueil</li> <li>• Co-fondateur d'un collectif d'entreprises éco-responsables</li> <li>• Consultant en énergies renouvelables et économies d'énergie</li> </ul>

L'analyse transversale des différents ateliers, enrichie par sa discussion lors d'une restitution aux acteurs, par les discours d'autres personnes ressources et par la lecture de documents et de la littérature scientifique portant sur la vallée de la Drôme, a ensuite permis d'identifier un certain nombre d'éléments transversaux aux différentes thématiques. Des questions de recherche émergent. Nous ne prétendons pas avoir saisi les processus à l'œuvre dans toute leur complexité. Une des limites évidentes de notre démarche est que celle-ci prend essentiellement appui sur les récits des acteurs (exprimés en outre, généralement, dans un cadre collectif plutôt qu'au cours d'entretiens individuels) : dans la plupart des cas, nous n'avons pas pu confronter ces récits à la réalité des pratiques. Cependant, notre méthodologie met en perspective un nombre relativement élevé d'initiatives (une trentaine au total) et ce, dans des domaines très divers rencontrant chacun des problématiques spécifiques, ce qui a permis de croiser de multiples ressources discursives. Nous retenons dès lors l'hypothèse d'une certaine genericité de ces éléments et pistes de recherche.

## 2.2. La vallée de la Drôme, un territoire en transition

La vallée de la Drôme est un petit territoire rural de 2 200 km<sup>2</sup> et de 54 000 habitants. Situé en Région Auvergne-Rhône-Alpes à proximité immédiate des centres urbains que constituent Valence et Montélimar, le territoire s'étend des contreforts des Alpes et à la vallée du Rhône.

La vallée de la Drôme constitue un terrain d'étude particulièrement fécond concernant la question de la transition écologique et sociale et du rôle que peut jouer l'action publique afin de favoriser cette transition. C'est le cas tout d'abord en raison de la diversité des évolutions ayant lieu en son sein, qui traversent l'ensemble des secteurs : si la transition vers l'agroécologie a été analysée dans le secteurs agricole et alimentaire (Bui, 2015), les initiatives locales foisonnent également dans d'autres domaines, notamment ceux de l'alimentation, de l'énergie et de l'éducation.

Dans le secteur de l'alimentation par exemple, l'épicerie coopérative bio La Carline réalise plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires annuel en privilégiant les relations directes avec les producteurs et transformateurs locaux ; l'association Agricourt fournit en produits locaux et/ou biologiques des cantines scolaires, des groupes d'habitants et des restaurants privés ; une autre association, Court-circuit, accompagne le personnel des cuisines dans toutes les mutations qu'implique un approvisionnement en produits frais. En matière d'énergie, le dispositif Dorémi regroupe des artisans formés à la rénovation basse énergie : l'ensemble des corps de métiers composant ce domaine professionnel s'y trouvent représentés, afin de faciliter et donc d'encourager la rénovation massive des maisons individuelles. D'autres initiatives, telle que celle des éco-hébergeurs de la Biovallée, réseau de tourisme vert, ou encore Habiterre, habitat groupé écologique, dessinent d'autres voies de progression vers la durabilité.

L'éducation est un autre domaine dans lequel les alternatives fleurissent en vallée de la Drôme. Des écoles primaires s'appuient sur la pédagogie coopérative, comme par exemple l'école du Colibri ou l'école Caminando. Des lieux de formation permanente se développent, tels que l'École de la Nature et des Savoirs ou le centre agro-écologique des Amanins. Par ailleurs, la ville de Die accueille chaque année les Rencontres de l'écologie au quotidien, qui

réunissent plus de dix mille personnes sur une dizaine de jours autour d'animations et de conférences en lien avec l'écologie, la démocratie ou encore l'épanouissement personnel. Dans le bas de la vallée enfin, le Campus Biovallée accueille un ensemble de séminaires, conférences et formations qui portent, dans leur grande majorité, sur des thématiques liées au développement durable.

C'est ce foisonnement qui a retenu notre attention, et dont nous avons voulu comprendre les raisons : nous avons affaire, dans la vallée de la Drôme, à une densité exceptionnelle d'initiatives locales préparant la transition. Or – et c'est un autre élément qui fait de la vallée de la Drôme un terrain d'étude particulièrement intéressant pour traiter des questions de transition –, cette prolifération s'accompagne d'un dispositif « innovant » : le projet Biovallée. Entre 2009 et 2014, les quatre communautés de communes de la vallée<sup>4</sup>, impliquant cent deux communes au total, ont porté ensemble un programme de politiques publiques visant à faire de leur vallée le territoire européen de référence en matière de développement durable. Les objectifs phares de ce projet étaient d'atteindre 50 % d'agriculture biologique en 2015, de couvrir 100 % de la consommation locale d'énergie par la production d'énergies renouvelables en 2020, et de construire un « éco-territoire école » en proposant et en accueillant des formations à d'autres manières d'assurer les besoins humains et à d'autres modes de vie. Le projet Biovallée cible ainsi des objectifs en rupture avec les modes de vie actuels, et il constitue une invitation à l'ensemble des acteurs locaux à façonner leur territoire en suivant le cap de ces objectifs.

La vallée de la Drôme présente un certain nombre d'autres caractéristiques qui méritent qu'on les rappelle, car elles expliquent en partie la densité des innovations sociales préparant la transition dans ce territoire, ainsi que la manière dont ces innovations se sont développées.

La vallée de la Drôme est un territoire essentiellement rural. Sa population est peu dense (environ 25 habitants/km<sup>2</sup>) et l'habitat très dispersé. Cette vallée correspond au bassin-versant de la rivière Drôme, qui prend naissance à l'est dans les hautes montagnes du Diois et se jette à l'ouest dans le Rhône. Les cols qui jalonnent le périmètre du territoire en montagne et le Rhône dans lequel se jette la Drôme confèrent ainsi à ce territoire des limites géographiques bien définies. À l'instar des différents affluents de la Drôme, les flux humains convergent vers la rivière et se concentrent à mesure que l'on descend vers l'aval. La ville de Die dans la partie amont de la vallée regroupe environ 4 500 habitants, la ville de Crest dans le cœur de vallée représente environ 8 000 habitants, tandis que les villes de Livron et Loriol dans la zone de confluence avec le Rhône regroupent à elles deux environ 14 000 habitants (figure 1).

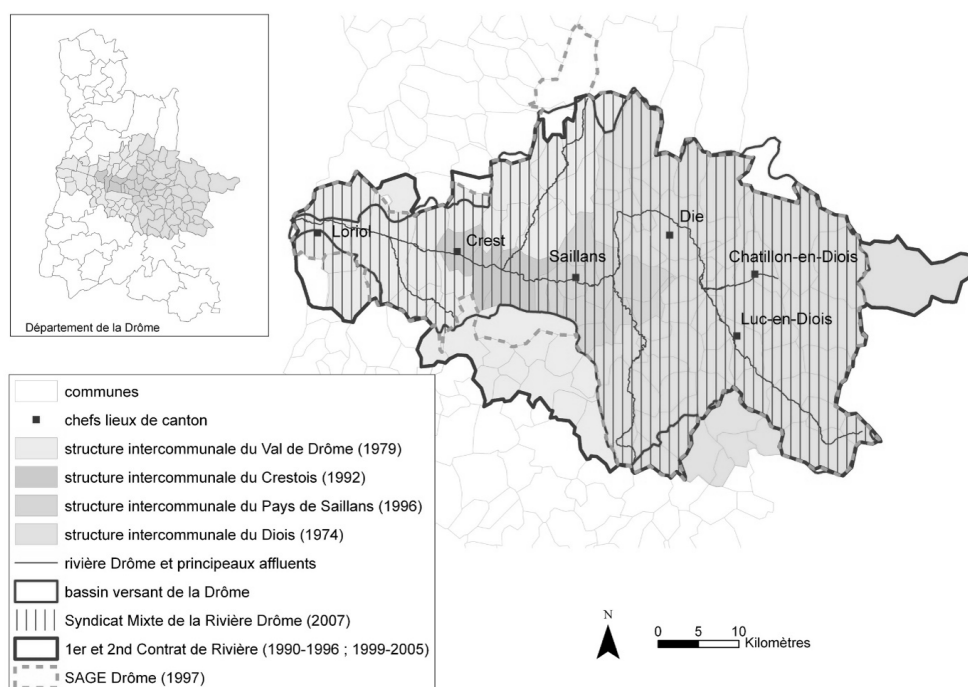
La vallée de la Drôme recouvre deux territoires administratifs et culturels : le Val de Drôme et le Diois<sup>5</sup>. Les intercommunalités correspondantes se caractérisent par leur caractère pionnier. En effet, les communes du Diois, situées dans la partie amont de la rivière de la

---

<sup>4</sup> Deux d'entre elles ont fusionné en 2013 par obligation réglementaire. Depuis lors, la vallée de la Drôme est donc composée de trois territoires administratifs intercommunaux.

<sup>5</sup> Ces deux territoires intercommunaux créés dans les années 1970 ont évolué au cours du temps, avec la création successive deux autres petites intercommunalités suite à la sortie de communes dissidentes, intercommunalités qui ont fusionné en 2013 du fait d'une obligation réglementaire. Pour simplifier, nous évoquons dans cet article essentiellement les deux territoires principaux du Val de Drôme et du Diois.

Drôme à l'est du territoire, sont parmi les toutes premières en France à se lancer dans une dynamique intercommunale dès la fin des années 1960. Dans les années 1990, l'intercommunalité du Diois collabore étroitement avec le milieu académique et participe activement aux réflexions conduites au niveau national sur le développement rural. Elle sera notamment territoire pilote pour la mise en œuvre de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, dite « loi Voynet ») : adoptée en 1999, cette loi consacre le développement durable comme priorité d'aménagement des territoires, et définit les « pays » comme espaces autour desquels des acteurs publics et privés se fédèrent autour d'un projet et d'un contrat.



**Figure 1.** Carte administrative de la vallée de la Drôme

Source : Girard, 2012, reproduit in Girard (2014).

Carte établie à partir de données IGN Geofia et d'arrêtés préfectoraux

L'intercommunalité du Val de Drôme, qui regroupe les communes de la partie aval, a quant à elle constitué une avant-garde en matière de politiques de l'eau. C'est en effet grâce au rôle moteur de cette intercommunalité que la rivière de la Drôme a bénéficié au début des années

1990 du premier Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de France<sup>6</sup>. Le SAGE de la rivière Drôme a porté sur l'ensemble du bassin versant, s'étendant donc sur toute la vallée. Il a été adopté à un moment critique, où les débits, la qualité de l'eau et les écosystèmes associés étaient fortement dégradés en raison notamment du prélèvement de gravats, de certaines pratiques agricoles et de la présence de nombreuses décharges publiques. Or, vingt ans plus tard, la Drôme est redevenue une rivière sauvage et son eau d'une bonne qualité de baignade. Une réserve de biodiversité a en outre été créée sur environ 350 hectares. La rivière est un élément identitaire fort pour les habitants de la vallée et pour les milliers de touristes qu'elle attire chaque année. Le SAGE de la Drôme s'est vu décerner en 2005 le Riverprize international, qui récompense les projets de restauration, de protection et de gestion des eaux les plus visionnaires et les plus remarquables au monde.

Le projet Biovallée, également construit à l'échelle de l'ensemble de la vallée, est lui aussi pionnier : après que le Conseil régional de la Région Rhône-Alpes eut décidé en mai 2005 de lancer la procédure « Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) » afin de financer des projets qui « contribuent à aménager et à équilibrer durablement le territoire », qui génèrent « de l'emploi et des activités socialement utiles », participant aux « solidarités sociales et territoriales », et qui contribuent « à la notoriété et au rayonnement international de la Région Rhône-Alpes, de ses atouts et de son excellence »<sup>7</sup>, Biovallée fut l'un des premiers projets retenus. Comme mentionné précédemment, ce projet se caractérise par des objectifs très ambitieux, mais aussi par une vision de long terme (à horizon 2040) qui a vocation à associer l'ensemble des acteurs du territoire. Dans le secteur de l'énergie, Biovallée a contribué en 2010 à la fondation du réseau des territoires à énergie positive (TEPOS), en collaboration avec d'autres parties prenantes du CLER, le Réseau pour la transition énergétique. Plus globalement, afin que la dynamique impulsée se poursuive au-delà du terme de la procédure GPRA, les intercommunalités parties-prenantes ont créé en 2012 une « association Biovallée » fédérant acteurs publics, entreprises et associations du territoire, dans le souci de faire travailler ensemble les acteurs souhaitant contribuer aux objectifs du projet.

En raison du caractère pionnier de ses intercommunalités mais aussi de ses caractéristiques démographiques, la vallée de la Drôme est un territoire « surpâturé » par les chercheurs : bien qu'aucun institut de recherche ne soit implanté sur le territoire, de nombreux chercheurs (INRA, ISARA et IGA principalement) collaborent avec les acteurs locaux depuis les années 1990. Pléthore de stages et plus récemment quelques thèses ont été réalisées sur tout ou partie

---

<sup>6</sup> Ce SAGE a été attribué conformément à la loi n°92-3 sur l'eau de 1992 qui a substitué les SAGE aux contrats de rivière prévus dans la première loi sur l'eau de 1964 (Girard, 2014). Ce processus a en réalité démarré en 1987, lorsque l'intercommunalité du Val de Drôme (donc la partie aval) prend l'initiative d'inviter à une concertation autour d'un projet de réhabilitation de la rivière, à laquelle se joint l'intercommunalité du Diois (partie amont). Celle-ci débouche en 1990 sur un premier contrat de rivière : au total, ce processus de restauration de la Drôme s'étalera sur dix-sept ans, au cours desquels plusieurs contrats de rivière seront conclus.

<sup>7</sup> Selon les termes de la délibération n°05.07.384 du Conseil régional de la Région Rhône-Alpes qui institue les « Grands projets Rhône-Alpes ».

de ce périmètre<sup>8</sup>. Ces collaborations contribuent elles aussi à alimenter le caractère pionnier du territoire dans une diversité de domaines.

### **3. Les facteurs favorables à l'émergence d'une dynamique de la transition**

Le dynamisme de la vallée de la Drôme, dont la multiplication d'innovations sociales visant à favoriser la transition est un indicateur, trouve une part de son explication dans des circonstances spécifiques, qui créent un contexte favorable à l'émergence de ces innovations. Comme nous le verrons plus loin, des facteurs géo-physiques et strictement économiques ont joué un rôle : la nécessité de réhabiliter la rivière de la Drôme, fortement dégradée à la fin des années 1980, et la nécessité de développer une agriculture alternative, compte tenu de la relative pauvreté des sols et de l'impossibilité de demeurer compétitif face aux produits agricoles en provenance d'autres régions de France, puis d'Espagne et du Portugal, ont été déterminants. Nous passons ici en revue trois autres facteurs importants, qui ont pu constituer un terreau fertile à l'innovation, et peut-être semé les germes d'une véritable « culture de la transition ».

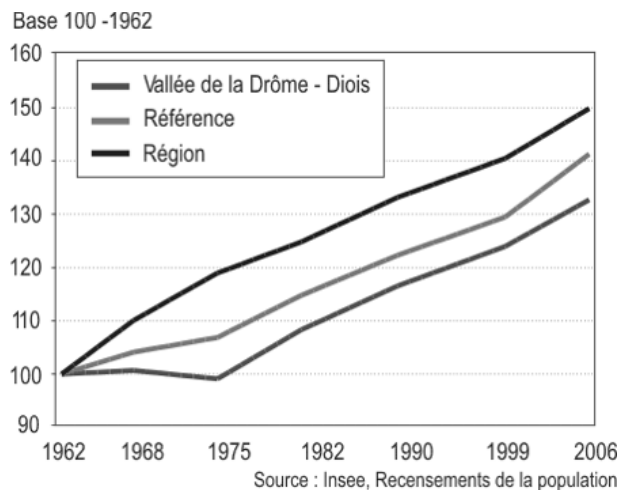
#### **3.1. L'alliance entre les nouveaux arrivants et les natifs du territoire**

Les dynamiques démographiques, tout d'abord, ont eu un impact important sur les évolutions culturelles. Au cours des années 1950 et 1960, à l'instar de l'ensemble des zones rurales en France à cette époque, le territoire de la vallée de la Drôme était en fort recul démographique, en raison du départ d'un grand nombre d'habitants, notamment des jeunes en quête d'emplois rémunérateurs. Cette tendance s'est infléchie légèrement au milieu des années 1970, et s'est inversée à partir des années 1990, tendance qui s'est confirmée dans la période récente.

Selon les dernières données disponibles, de 1999 à 2006, le territoire est passé de 50 800 habitants à 54 400 habitants, ce qui représente une augmentation annuelle de 1 %. L'essentiel de cette évolution est dû à l'arrivée de « néo-ruraux », en quête d'une meilleure qualité de vie et soucieux de s'évader des pressions de la vie urbaine : les migrations expliquent 0,85 % de croissance annuelle de la population, alors que la contribution du solde naturel (naissances – décès) n'est que de 0,12 % (Maury, 2011).

---

<sup>8</sup> Ainsi, la thèse de Yannick Sencébé (2001) a porté sur les dynamiques démographiques dans le Diois pour explorer la notion d'appartenance à un lieu ; la thèse de Sabine Girard (2012) a étudié la territorialisation des politiques de l'eau dans la vallée de la Drôme ; la thèse de Marie-Laure Duffaut-Prévoist (2015) a examiné la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) de la vallée de la Drôme afin d'explorer la notion d'ancrage territorial ; enfin, la thèse de Sibylle Bui (2015) a analysé les mécanismes de transition vers l'agroécologie à l'échelle du système agri-alimentaire territorial.



**Figure 2.** Évolution de la population depuis 1962. Source : Maury, 2011

Sur ce graphique et le suivant, la « Région » désigne la Région Rhône-Alpes (élargie depuis 2016 en Région Auvergne-Rhône-Alpes) dans laquelle s'insère le département de la Drôme.

La « Référence » désigne un ensemble de territoires de France de type rural, comparables par leurs caractéristiques au territoire de la Vallée de la Drôme-Diois.

Qui sont ces néo-ruraux que nous avons évoqués ci-dessus ? Plus de la moitié de ces nouveaux arrivants viennent de la région Rhône-Alpes, et beaucoup des centres urbains de Valence et Montélimar ; cependant, un nombre significatif vient d'autres régions de France, y compris d'Île-de-France (Maury, 2011), voire d'Europe du Nord (Suisse, Pays-Bas et Belgique notamment). Les arrivants des années 1970 et 1980 étaient souvent imprégnés des idéaux d'autonomie et de valeurs post-matérialistes typiques de la génération venue à maturité avec mai 1968, ou des convictions de l'écologie profonde telle que portée par des auteurs comme Ivan Illich, André Gorz ou René Dumont. Leur arrivée a donc contribué à déstabiliser les routines existantes.

Dans la période plus récente, bien que parmi ces nouveaux arrivants figurent aussi des retraités (16 % du total), la plupart sont des jeunes couples, souvent avec enfants : entre 1999 et 2006, par exemple, le nombre d'enfants de 5 à 14 ans augmente de 7 % dans le territoire, et le nombre de jeunes adultes (âgés de 30 à 39 ans) augmente de 12 %<sup>9</sup>. Or, ces jeunes couples, à la recherche d'une meilleure qualité de vie, sont souvent porteurs de choix de modes de vie « différents ». Certains traduisent ce choix en orientant leurs enfants vers une pédagogie alternative.

<sup>9</sup> L'arrivée de ces néo-ruraux vient donc contrebalancer, en partie, le vieillissement de la population locale, bien que celui-ci se poursuive compte tenu des nombreux départs du territoire des jeunes âgés de 15 à 24 ans (Maury, 2011).

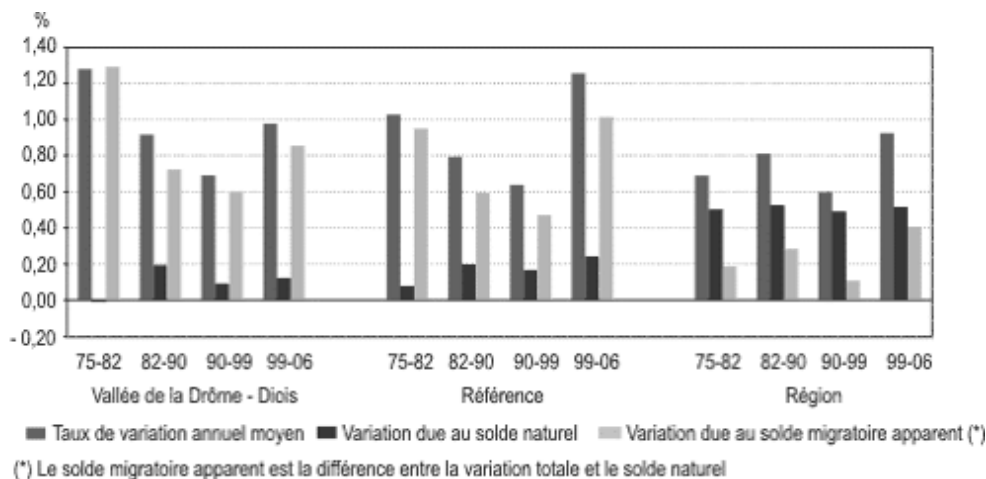


Figure 3. Taux de variation annuel de la population. Source : Maury, 2011

C'est souvent de l'alliance entre ces nouveaux arrivants et les natifs du territoire, heureux en général de voir le territoire revivre mais inquiets, parfois, des bouleversements que pourraient entraîner ces évolutions, qu'ont pu naître des dynamiques de transition. Encouragés par l'accueil reçu des natifs du territoire, certains de ces néo-ruraux se sont fortement investis dans les structures intercommunales. C'est souvent de là qu'est partie l'expérimentation sociale. Que ces nouveaux arrivants se soient trouvés à l'origine sans réseaux sociaux dans le territoire, et aient dû le plus souvent créer leur propre activité, y a probablement contribué : non seulement car cette situation des nouveaux arrivants a encouragé l'esprit d'initiative, mais également parce que pour beaucoup d'entre eux, s'investir dans la vie du territoire a pu être vécu comme une manière de retisser des réseaux sociaux, et comme plusieurs interlocuteurs l'ont exprimé, de « rendre au territoire ce qu'il nous a donné ».

Par là peut s'expliquer également, en partie, que l'économie sociale et solidaire occupe 17 % des salariés dans le territoire. Ce chiffre situe la vallée de la Drôme nettement au-dessus de la moyenne nationale, qui est de l'ordre de 10 %. Outre le rôle qu'ont pu jouer à cet égard ces nouveaux arrivants, le dynamisme de l'économie sociale et solidaire (ESS) peut s'expliquer par la situation de l'économie du territoire. Car, quoiqu'il puisse être enviable à bien des égards, le territoire est pauvre. Plus de la moitié des ménages (52 % en 2006) ont des revenus qui se situent en-dessous du seuil d'imposition (alors que ce pourcentage est de 43 % pour la Région Rhône-Alpes), et 18 % des ménages (et jusqu'à 23 % dans le Diois) vivent sous le seuil de pauvreté : la moyenne des revenus d'un ménage se situe à 19 817 euros en 2007, ce qui est inférieur de 4 % au revenu moyen de zones rurales de France présentant des caractéristiques similaires (Maury, 2011). Dans ce contexte, non seulement avoir un esprit d'initiative est précieux pour qui veut vivre dans le territoire, mais en outre les mécanismes de l'économie sociale et solidaire répondent à un véritable besoin. Comme cela a été relevé à partir d'autres exemples (Defourny *et al.*, 2009), c'est donc la conjonction des

conditions de nécessité et de « communauté de destin » vécue dans les engagements collectifs autour des nouveaux défis socio-économiques qui permettent d'expliquer l'émergence de ces initiatives de l'ESS.

Nous situons donc cette dynamique de « migration » et d'intégration parmi les principales conditions favorables à l'émergence d'initiatives de transition, notamment celles relevant de l'ESS. Ceci ne signifie pas que ce phénomène migratoire n'a eu que des effets positifs. Une proportion significative des nouveaux arrivants (près d'un cinquième, comme on vient de le voir, sur la période 1999-2006) est composée de retraités, qui viennent, pour certains, rechercher dans la Drôme surtout la tranquillité et la beauté des paysages. En outre, un logement sur cinq dans le territoire (et jusqu'à 37 % dans le Diois) est une résidence secondaire, occupée seulement quelques semaines par an par ses propriétaires (Maury, 2011). Bien que cette présence contribue dans une mesure non négligeable à la vie économique de la région, elle peut aussi avoir pour effet de ralentir certaines initiatives qui pourraient contribuer à la transition. Celle-ci, en effet, ne saurait s'entendre uniquement comme la préservation des territoires contre le développement de grands projets pouvant nuire aux équilibres des écosystèmes : elle comprend aussi des innovations qui peuvent transformer les territoires, et rencontrer ainsi l'opposition des groupes de la population qui souhaitent principalement que les paysages soient préservés. Le récit qui nous a été fait de la tentative de déployer des éoliennes à partir de la fin des années 1990 illustre ce conflit potentiel : cette tentative a rencontré la résistance non seulement des conseils locaux de développement et d'une tradition dans laquelle la fourniture centralisée d'électricité par le nucléaire a toujours joué un rôle important, mais aussi d'habitants craignant que l'installation d'éoliennes vienne défigurer les paysages qui constituent, à leurs yeux, le principal attrait de la vallée (atelier Énergie du 29 janvier 2016). Ce fameux « effet NIMBY »<sup>10</sup>, pensons-nous, ne peut être concilié avec une décentralisation de la décision et une exigence de participation forte, qu'en érigeant les acteurs locaux en co-auteurs de la décision : nous y revenons ci-après<sup>11</sup>.

### 3.2. La contribution des acteurs économiques

Bien que reposant en partie sur la croissance de l'ESS et d'initiatives citoyennes issues d'un engagement militant et bénévole, la transition dans la vallée de la Drôme n'aurait pas pu se concevoir sans le soutien du monde de l'entreprise, et sans les retombées qui ont pu en résulter en termes de création d'emplois. En effet, une des caractéristiques importantes de cette transition, que l'association Biovallée notamment vise à soutenir, est qu'elle repose sur la mise sur pied de collaborations entre entreprises, qui, au lieu de se vivre uniquement comme concurrentes les unes des autres, se considèrent comme parties prenantes d'une dynamique territoriale.

De ce point de vue, l'expérience de la vallée de la Drôme rappelle d'autres épisodes célèbres qui ont vu des régions naître, ou renaître, grâce à des alliances entre acteurs économiques d'un même bassin de vie. L'histoire de Tupelo, dans l'État du Mississippi aux

---

<sup>10</sup> Acronyme de l'expression anglaise *not in my backyard*, littéralement : « pas dans mon jardin ».

<sup>11</sup> Voy. 4., a), ci-dessous, la discussion sur les motivations intrinsèques.

États-Unis, a été largement documentée (Putnam, 2000 : 323-324 ; Grisham, 1999 ; Grisham et Gurwitt, 1999). Victime d'une tornade d'une exceptionnelle violence en avril 1936, la ville est menacée de dépérir au cours des années 1940 avant qu'un enfant du pays, George McLean, sociologue de formation, entreprenne de relancer une dynamique locale : McLean prend la direction du principal journal local et convainc les entrepreneurs locaux d'unir leurs forces pour développer une industrie laitière, et sortir de la forte dépendance vis-à-vis de la production de coton. Il encourage la création d'une fondation (Community Development Foundation) à partir de laquelle s'entame un travail de réhabilitation des écoles et d'un centre hospitalier, et qui soutient un ensemble d'organisations locales. Les entreprises souhaitant s'installer dans le comté sont accueillies à condition de payer des salaires suffisamment élevés, venant soutenir la relance de l'économie locale. Finalement, dans les zones rurales environnantes, des conseils de développement rural sont créés, afin de favoriser la construction d'actions collectives par exemple pour le recyclage des déchets. Au total, ces initiatives ont contribué à recréer ce que Vaughn Grisham, l'observateur le plus attentif de ces développements, appelle le « capital social » de la ville, expression que Robert Putnam popularisera à partir de 2000 (Putnam, 2000) : une combinaison de confiance entre acteurs locaux, de réseaux formels et informels, et de normes sociales, qui favorisent la reconstitution du tissu économique.

Ce « capital social », ciment de la confiance entre acteurs à l'échelle locale, est à la fois ce qui résulte de l'action collective et de la construction en commun de certains bien collectifs, et ce qui favorise cette construction même<sup>12</sup>. Une de ses manifestations est l'existence de relations de coopération entre acteurs économiques locaux. Cela se repère à la mise sur pied d'initiatives visant à une répartition plus équitable de la valeur le long de la chaîne d'approvisionnement, comme l'illustrent les exemples de la Carline ou Agricourt, ou encore la construction en commun de solutions comme dans les FabLab. Ces collaborations se nouent même entre acteurs économiques qui sont en principe en position de concurrents les uns par rapport aux autres. Bien que la concurrence ne soit pas absente – en matière d'écotourisme dans la vallée de la Drôme, elle est même un stimulant à l'innovation permanente –, elle va de pair avec des collaborations entre acteurs d'un même secteur, afin d'éviter en particulier qu'elle ne résulte en une spirale négative sur laquelle l'on pourrait déboucher en misant la compétitivité sur l'abaissement des coûts au détriment de la qualité. Concurrence et coopération ne sont pas antinomiques mais en partie complémentaires : c'est précisément parce que la coopération existe – parce que les acteurs économiques d'un même secteur s'entendent pour ne pas faire concurrence sur les coûts –, que la concurrence force à miser sur l'innovation et la réputation (Piore et Sabel, 1984 : 270). D'autre part et surtout – car cette lecture économiciste ne concerne en réalité qu'une dimension de la situation qui demeure relativement secondaire aux yeux des acteurs concernés –, les acteurs économiques

---

<sup>12</sup> Le « capital social » dont il s'agit ici ne doit pas s'entendre, comme chez Bourdieu (1980), comme une ressource à la disposition de l'individu qui est inséré dans des réseaux et peut dès lors « exploiter » ceux-ci pour maintenir certaines positions de pouvoir, mais plutôt, comme chez Coleman, comme une caractéristique liée à un groupe et aux relations qui se développent entre ses membres : « Comme le capital physique est créé en fabriquant des outils qui facilitent la production, le capital humain résulte d'un changement qui donne aux personnes des connaissances et des capacités améliorant leurs possibilités. Le capital social quant à lui provient de changements des relations entre les personnes qui facilitent les actions » (Coleman, 1990 : 304).

partagent un ensemble de valeurs, liées à la fois à l'identité du territoire et, pour ceux qui y adhèrent, à la vision que promeut Biovallée, qui favorisent l'instauration de rapports fondés sur la confiance et l'entraide mutuelles. C'est la concurrence à l'échelle nationale ou mondiale qui stimule l'innovation ; mais au sein du territoire, c'est une forme de coopération qui l'emporte, car c'est d'abord la réputation qui s'attache au réseau d'entreprises locales qui permet à celles-ci d'émerger (Duffaud-Prevost, 2015).

L'engagement en faveur de certaines valeurs liées au développement est indissociable, dans cette mesure, de la constitution de réseaux entre acteurs économiques qui contribuent au développement de l'économie locale. Le cas des éco-hébergeurs de la Biovallée en fournit un premier exemple typique. En 2013, quelques « hébergeurs » gérant des établissements d'accueil, de la manière la plus écologique et la plus en lien avec le territoire possible, ont commencé à échanger autour de leurs pratiques. Opérant avec le soutien de l'association Biovallée, ils décident de se désigner comme « éco-hébergeurs de la Bio-vallée » et se dotent d'une charte s'articulant autour de trois thèmes (énergie, habitat et eau ; achats et alimentation ; et sensibilisation aux actions écologiques globales). Ils sont aujourd'hui au nombre de douze. Le site du groupement des éco-hébergeurs <sup>13</sup> précise :

Pour être membre du groupement, un hébergeur doit prouver son excellence dans un des trois thèmes et s'engager à améliorer la qualité écologique de sa structure, que ce soit au niveau de l'habitat, de l'énergie, de l'alimentation et des achats en circuits courts, exempts de pesticides, ou encore de l'ancrage de ses actions dans le territoire.

Le même site est très explicite quant à l'esprit de collaboration qui gouverne leurs rapports :

Nous pensons que fédérer les bonnes volontés, que travailler ensemble, collaborer plutôt que s'isoler fait grandir, est source de développement humain et économique. La sève de notre groupement est l'échange et la mise en commun. Échange de bonnes pratiques, de compétences entre les membres du groupement. Mise en commun d'informations, d'un site Internet. Notre territoire d'échange s'appelle Biovallée.

Certes, des difficultés subsistent, notamment en raison de l'engagement variable, au sein du groupement, des différents éco-hébergeurs. Dans l'ensemble cependant, la mutualisation des ressources et le partage de bonnes pratiques sont perçus comme des atouts (atelier Économie circulaire et collaborative du 29 janvier 2016).

Les relations de confiance qui s'établissent entre éco-hébergeurs à travers le groupement permettent non seulement de garantir la qualité de la « marque » des éco-hébergeurs de la Biovallée dans le domaine du tourisme écologique, avec les gains réputationnels qui en résultent, mais aussi, par exemple, la pratique consistant pour l'éco-hébergeur qui ne dispose pas d'une capacité suffisante à renvoyer un client vers un autre membre du groupement. C'est cette dimension d'entraide mutuelle qui paraît la plus décisive, plutôt que le souci de préserver la « marque », comme en atteste le fait que les éco-hébergeurs n'utilisent pas « Biovallée » dans leur communication vers l'extérieur. De même – second exemple –, l'épicerie coopérative La Carline illustre à sa manière une volonté de sortir de la logique de la mise en concurrence entre les acteurs d'un même secteur. Il est ainsi remarquable que l'arrivée éventuelle de nouveaux producteurs fournisseurs est soumise à l'approbation du

---

<sup>13</sup> [www.sejours-ecologiques-en-drome.fr](http://www.sejours-ecologiques-en-drome.fr)

Collège des Producteurs, et que les marges de l'épicerie soient fixées à un niveau plus faible pour les produits issus de la région, afin de permettre de rémunérer les producteurs locaux à un prix décent. La logique d'entraide l'emporte ici sur la logique du profit ; la coopération, sur la concurrence.

### 3.3. L'identité normative du territoire

Un autre facteur important est celui de ce que nous appellerons l'identité normative du territoire. L'expression renvoie au fait que la constitution d'une communauté d'intérêt au sein d'un territoire donné passe par la construction de normes sociales largement admises au sein de cette communauté. Bien que leurs préférences initiales puissent s'en écarter, les individus adhèrent progressivement à ces normes afin de renforcer leur sentiment d'appartenance et de réduire la dissonance cognitive qu'ils ressentent tant que leurs préférences « privées » ne sont pas alignées sur ces normes (Elster, 1985 : 109-140). L'action publique est vouée à l'échec aussi longtemps qu'elle néglige de tenir compte de ce ciment qui « fait » la communauté : à envisager les individus comme « de purs atomes déliés des multiples contextes dans lesquels leurs vies s'enracinent », fait remarquer Eric Maurin, « les politiques contemporaines n'atteignent pas la société comme elles pensaient le faire » (Maurin, 2015 : 12).

Il y a deux faces à cette distance qui peut s'installer entre l'action politique, qui tente d'orienter la société, et les normes sociales auxquelles l'individu est incité à se conformer. D'un côté en effet, cette distance implique que l'action politique peut manquer sa cible : ainsi Maurin note-t-il que le « conformisme » est « en train de devenir l'un des principes qui fait que la société échappe au politique, et n'est jamais atteinte ni modelée par l'action publique – comme on voudrait qu'elle le soit » (Maurin, 2015 : 14). D'un autre côté cependant, l'action sur les normes sociales peut être un levier de transformation sociale, dont le potentiel est encore partiellement sous-exploité. Si, dans une société pluraliste qui admet la coexistence de plusieurs conceptions de la vie bonne, toute tentative de l'État d'influencer les normes sociales peut être vue avec méfiance (elle sera dénoncée, au mieux, comme « paternaliste », et comme opérant au détriment de la liberté individuelle d'autodétermination), les collectivités n'en ont pas moins pour mission de proposer un récit collectif auquel les individus peuvent se rapporter et adhérer, dans la confiance où ils seront que d'autres, au sein de la communauté, partagent cette même « vision » – ou que d'autres « visions » du changement seront accueillies avec faveur, dans le respect de la diversité. Ainsi les collectivités peuvent-elles proposer une « stratégie », aussi éloignée de la « planification » que de la « gestion » où seul le court terme importe. Calame exprime ainsi ce qui caractérise la « stratégie » :

La planification suppose le contexte connu et les réactions des autres acteurs prévisibles. La stratégie, au contraire, suppose une vision claire de la direction vers laquelle aller [...] et un art consommé de la marche, un art de l'adaptation à un contexte souvent imprévisible, un art de l'invention collective, un art de la coopération. Un grand stratège est à la fois porteur de l'utopie, qui fédère des énergies, et adepte d'un pragmatisme de tous les instants, pour s'adapter aux circonstances. (Calame, 2012 : 27)

Les efforts investis autour du projet Biovallée pour bâtir un récit collectif – que l'association Biovallée, en partie, a pour mission de nourrir – en favorisant sa co-construction entre collectivités publiques et acteurs sociaux, servent une fonction précise. Il s'agit de faire converger autour de ce récit les stratégies des différents acteurs, et de favoriser ainsi l'émergence de l'action collective. Il s'agit aussi de légitimer les initiatives des innovateurs sociaux, qui se sentent encouragés à aller de l'avant. Plusieurs interlocuteurs ont souligné ce point, en faisant référence au « droit à l'expérimentation » et même au « droit à l'erreur », qui serait reconnu tant aux collectivités adoptant des politiques publiques qu'aux porteurs de projets qui, dans d'autres territoires, pourraient ne rencontrer qu'indifférence au mieux, scepticisme au pire.

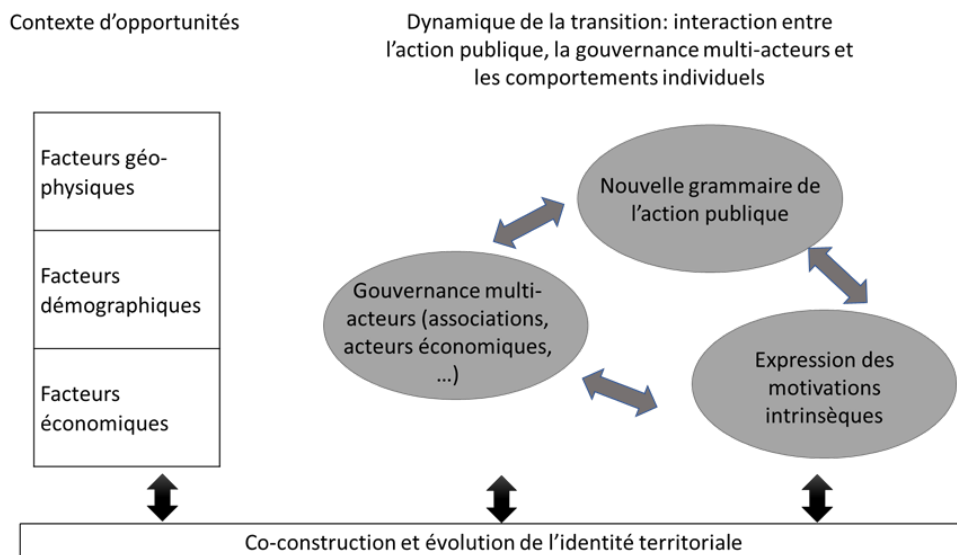
Ce récit collectif s'appuie sur un ensemble de métaphores et d'images fortes (la Biovallée présentée comme le « Fribourg rural », comme une « vallée berceau », ou comme terre d'accueil de pionniers ou de résistance). La construction d'un tel récit est un travail de construction continue, qui se poursuit à l'heure actuelle. Il y a tout lieu de penser qu'à l'avenir, les modèles éducatifs fondés sur une pédagogie alternative comme celle que proposent les écoles « différentes » (voir Viaud, 2005), mais aussi la production de connaissance dans des lieux de formation telle que l'École de la Nature et des Savoirs, favoriseront la poursuite de la construction d'un tel récit.

Au-delà de la parole officielle en effet, ou du récit mobilisateur que produit une association comme Biovallée, les normes sociales forgeant l'identité de la communauté sont construites en permanence par des « entrepreneurs de morale » (Becker, 1963 (1985) : chap. 8), soit que ceux-ci entreprennent des « croisades » pour créer des normes, soit qu'ils contribuent à les faire appliquer : c'est aussi par ce nouveau répertoire que se marque l'influence de figures telles que celles des élus qui ont été les principaux artisans du projet Biovallée.

#### **4. La dynamique de la transition en acte**

La mission au départ de laquelle cette étude a été construite a fait émerger un ensemble de questions, suscitées par les entretiens que nous avons eus avec les participants aux ateliers thématiques et autres acteurs de terrain, portant sur les conditions de la transition écologique et sociale sur le territoire du Val de Drôme. Les sections suivantes approfondissent trois ensembles de questions, qui ont émergé de façon récurrente dans les quatre ateliers thématiques organisés au cours de la mission. Ces questions concernent les motivations des acteurs ; le lien entre motivations individuelles et action collective ; et la mise en place d'une nouvelle grammaire de l'action publique.

Nous résumons par le schéma suivant, volontairement simplificateur, ce que l'on pourrait appeler les « ingrédients de la transition », tels qu'ils nous semblent à l'œuvre dans la vallée de la Drôme.



*Figure 4. Les ingrédients de la transition dans la vallée de la Drôme : l'articulation des niveaux individuel, organisationnel et institutionnel*

#### 4.1. La question des motivations intrinsèques

Les recherches sur l'action collective mettent en avant le rôle décisif des motivations intrinsèques pour réaliser des changements durables de comportement en faveur de la fourniture de biens collectifs (par exemple, Ostrom, 1998 ; Mauerhofer *et al.*, 2013). Tout en reconnaissant le rôle important des politiques publiques dans l'action collective, ces recherches montrent qu'un véritable processus de transition dépend d'une combinaison réussie de motivations extrinsèques (découlant du cadre réglementaire et des incitants économiques) et intrinsèques. Au départ d'une étude de cas portant sur un des plus grands parcs naturels au Mexique, des chercheurs ont ainsi montré qu'une politique de biodiversité basée sur l'expérimentation avec des initiatives locales et qui promeut l'expression des motivations intrinsèques en faveur de la biodiversité, s'est avérée plus efficace qu'une politique de compensation monétaire. Une comparaison avec une politique de compensations monétaires dans une autre partie du parc, portant sur une période de dix ans, a montré que cet effet était spécialement fort sur le long terme (Garcia-Amado *et al.*, 2013). Plus précisément, ces recherches montrent que si des outils classiques basés sur des motivations extrinsèques peuvent agir de façon plus rapide et sur une échelle plus large, les politiques basées sur l'expression des motivations intrinsèques ont des impacts plus durables sur les changements de comportements, même si elles impliquent souvent une prise de risque plus grande et exigent davantage de temps avant de produire leurs effets.

La question de l'équilibre délicat entre motivations intrinsèques et motivations extrinsèques a été souvent évoquée par les participants aux ateliers et par les personnes ressources rencontrées. Ces différentes personnes, qu'elles soient à l'initiative ou partie prenante de projets innovants sur le territoire, expriment toutes un engagement mêlé par des valeurs en lien avec l'environnement, des visions du monde, un souci de construction de liens sociaux, des identités et/ou des envies et des émotions personnelles : ce sont ces valeurs qui les font agir, bien davantage que des incitants externes, la recherche de bénéfices matériels, ou des visées instrumentales ou utilitaires du développement durable. Qu'ils cherchent à répondre à un problème pratique ou s'inscrivent dans une perspective réfléchie de transformation sociétale, les participants manifestent quasiment tous une aspiration à autre chose, à une autre manière de faire, d'être en relation, de travailler, de décider. Ces aspirations se situent généralement sur un autre plan que celui de la logique réglementaire ou économique « classique ».

Les aspects financiers ou matériels sont bien entendu largement évoqués, mais comme des facilitateurs ou des obstacles au développement des projets ou à leur pérennité, comme des éléments plus périphériques et non premiers des projets. Autrement dit, les acteurs rencontrés affirment que leur engagement est alimenté par le sens qu'ils donnent à leurs actions plutôt que par les avantages matériels qu'ils pourraient en retirer ou par l'obligation qu'ils auraient de se conformer à telle ou telle injonction. Il pourrait bien entendu s'agir d'un effet de discours (présentation de soi, norme de groupe) ou d'un biais de sélection dans nos participants, mais ces observations sont cohérentes avec une somme considérable de travaux concernant la motivation et l'engagement (Eccles et Wigfield, 2002).

Par ailleurs, même si les intervenants évaluent de façon variable – parfois contradictoire – le Projet Biovallée selon leurs intérêts ou leurs positions institutionnelles, ils sont unanimes à souligner la différence entre le mode de fonctionnement du projet Biovallée et d'autres politiques plus centralisées sur la vallée de la Drôme. Par exemple, les trois axes stratégiques du Projet Biovallée, tels que précisés dans le Protocole (2009), reflètent certains éléments de cet équilibre délicat entre motivations intrinsèques et motivations extrinsèques. Tout en voulant promouvoir le développement économique de la région (axe 2), le projet met l'accent sur l'imaginaire d'un éco-territoire de référence (axe 1 : « vers un Fribourg rural ») et d'un territoire apprenant (axe 3 : « construction d'un éco-territoire école ») : ceci rejoint l'idée de la construction d'un récit mobilisateur, à laquelle nous avons fait référence plus haut. Des projets expérimentaux dans le domaine du développement durable, comme la construction d'éco-quartiers pilotes (axe 1), ou la volonté de soutenir la création de nouvelles activités de formation « liées aux secteurs d'excellence de Biovallée » (axe 3) sont explicitement présentés dans une optique de croiser l'expression de motivations intrinsèques et de motivations extrinsèques. D'après les auteurs du projet, l'enjeu est autant de construire un imaginaire positif autour du développement durable, que de promouvoir de nouvelles opportunités économiques : « il s'agit au final, par des études et des expérimentations, de définir progressivement ce qu'est un éco-territoire de référence et commencer à le construire par un aménagement concerté »<sup>14</sup>. Très descendante dans un premier temps, c'est-à-dire exclusivement portée par les intercommunalités, la démarche a évolué vers une co-construc-

---

<sup>14</sup> *Protocole Biovallée*, 2009, p. 12.

tion avec la création de l'association Biovallée. Les programmes de développement rural Leader, déjà présents sur le territoire avant le projet Biovallée, sont aussi cités par certains intervenants comme étant un exemple important de projet de développement économique réussi à forte dimension participative, laissant une grande liberté de choix aux acteurs.

L'incorporation de politiques qui favorisent l'expression de motivations intrinsèques dans les projets collectifs en encourageant l'appropriation au niveau local par des mécanismes de participation spécifiques n'est pas sans risques (Huitema et Meijerink, 2014 ; Mermet et Salles, 2015). D'une part, les outils basés sur la participation et l'apprentissage collectif peuvent constituer un frein à la croissance économique, en ralentissant certains projets d'investissement par des dialogues sociaux longs et complexes. D'autre part, la littérature souligne le potentiel d'instrumentalisation de ces outils par les pouvoirs publics, qui peuvent s'en servir à des fins de légitimation de décisions déjà arrêtées (Mermet et Salles, 2015 ; Hinrichs, 2003). Bien qu'ils puissent paraître en contradiction l'un avec l'autre, ces deux risques peuvent voir leurs effets se combiner en pratique. Lorsque les instances participatives sont perçues comme instituant des points de veto, ou comme faisant obstacle à l'interrogation de certaines données présentées comme des « évidences » soustraites à la discussion sans qu'il en découle une véritable appropriation par les acteurs sociaux, la consultation peut entraîner des lenteurs, alors que dans le même temps sa valeur ajoutée peut sembler faible aux yeux des participants, celle-ci paraissant ne servir qu'à faire avaliser une décision qui rencontre des résistances à l'échelle locale, au nom même de ces « évidences » imposées d'en haut. En outre, le risque de capture des processus de consultation ne peut être écarté. Par exemple, un projet de construction d'éoliennes a été freiné par l'absence de consensus dans le Conseil Local de Développement (CLD) du Diois, semble-t-il, notamment en raison de la présence au sein de cette instance de certains employés d'EDF, empreints d'une culture favorable au nucléaire. De plus, ce Conseil est perçu par certains intervenants comme une instance consultative construite de façon centralisée, par les politiques, donc sans véritable processus collectif de construction de la participation.

La question du cadre approprié à une combinaison réussie de comportements motivés de façon extrinsèque et de façon intrinsèque – c'est-à-dire de la meilleure façon de faire jouer ensemble réglementations juridiques, incitants économiques et valeurs portées par les individus – n'a pas été étudiée de façon systématique pour le cas du Val de Drôme. Il serait intéressant, par exemple, d'évaluer si les facteurs mis en évidence dans d'autres études comparatives (Ryan et Deci, 2000a et 2000b ; Dedeurwaerdere *et al.*, 2015) sont également pertinents pour ce territoire-ci. Les études disponibles mettent en avant trois facteurs psychosociaux qui semblent favoriser ou soutenir le développement des motivations intrinsèques dans des trajectoires d'apprentissage : 1) le sentiment de se sentir *compétent* par rapport aux tâches à effectuer (« vais-je être capable ? ») ; 2) le sentiment d'*affiliation* à un groupe avec un projet porteur (« cela me relie-t-il à des gens qui me reconnaissent ; l'initiative me permet-elle de m'inscrire dans une communauté où je me sens reconnu ? ») et 3) le sentiment d'*auto-détermination* par rapport aux choix posés (« ai-je mon mot à dire ? L'initiative me permet-elle d'exprimer des points de vue ou des valeurs auxquelles j'adhère ? »). Un enjeu important pour la transition écologique et sociale pourrait donc être d'imaginer des dispositifs, tant au niveau de projets locaux qu'au niveau de politiques territoriales, qui favorisent la

reconnaissance ou l'acquisition de compétences par les citoyens et les entreprises, renforcent la convivialité, et stimulent la participation à la définition des problèmes et aux prises de décision. À l'inverse, des recherches récentes soulignent les effets négatifs des éléments contextuels qui vont à l'encontre des trois vécus psycho-sociaux qui viennent d'être évoqués (Assor, Kaplan, Kanat-Maymon et Roth, 2005). Par conséquent, les cadres d'action qui ne reconnaissent pas les compétences des personnes concernées, qui communiquent qu'il vaut mieux laisser agir d'autres acteurs plus compétents, qui imposent des solutions toutes faites, qui renforcent la méfiance et le repli sur soi, qui sont perçues comme visant l'obéissance ou la soumission à des normes imposées de l'extérieur (*via* le contrôle et la menace de sanction), seraient peu favorables à l'émergence et au succès des initiatives de transition : de fait, si elles émergent malgré tout, ce sera surtout en réaction à un contexte perçu comme « orientant » l'acteur ou tendant à le « contrôler ».

Dans les quatre ateliers thématiques ont été présentés des projets relevant du domaine de la culture et de l'éducation au développement durable, et leurs représentants font clairement référence à ces facteurs qui favorisent l'expression des motivations intrinsèques. Ainsi, l'association Court-Circuit promeut l'approvisionnement en produits locaux par les cantines scolaires à travers des actions de sensibilisation autour du goût des aliments et du lien au territoire. Certes, il y a un enjeu économique autour du développement des filières locales. Mais la pédagogie de l'association entend avant tout favoriser les motivations intrinsèques. Comme le dit le président de l'association : « on progresse très prudemment. Il faut que les gens prennent du plaisir, puissent se sentir valorisés » (atelier Culture et éducation du jeudi 28 janvier 2016). Un autre exemple d'une association avec un rayonnement important sur la vallée de la Drôme, l'association Écologie au Quotidien, entend également explicitement contribuer à une pédagogie de la transition qui met en avant la transition « intérieure », fondée sur une appropriation par l'individu lui-même des valeurs de convivialité, de décelération, et d'altruisme, comme condition de la transition écologique et sociale : au lieu qu'il s'agisse de brider l'individu ou de le contraindre, il s'agit de lui permettre d'exprimer ce qu'il recèle en lui comme potentiel, et de lui fournir l'occasion de contribuer à l'action collective de transition.

Dans une autre thématique, celle de la transition énergétique, le projet Dorémi met de son côté l'accent sur l'aspect positif de la transition et la contribution au développement des compétences. Comme souligné par un des responsables de l'association Biovallée, Dorémi n'aborde pas « de front » les questions climatiques. Il met plutôt l'accent sur les compétences locales et la formation des artisans dans le développement d'une filière d'éco-habitation (atelier Énergie du vendredi 29 avril 2016). Cependant, même si dans l'intention le projet Dorémi reflète un équilibre intéressant entre motivations intrinsèques et extrinsèques, il n'a finalement pas permis, selon ses différentes parties prenantes, de faire émerger une dynamique collective pérenne. Les raisons en sont multiples ; parmi elles figurent les difficultés de coordination entre acteurs, sur lesquelles nous reviendrons dans la sous-section suivante.

Finalement, l'accent mis par beaucoup de porteurs de projet en vallée de la Drôme sur l'importance de la durabilité économique des initiatives et la faible compréhension, voire l'opposition ouverte, de certains milieux politiques à l'égard de telles initiatives, constituent autant de limites à ce que l'on peut accomplir par le levier des motivations intrinsèques.

En particulier, comme le souligne l'étude comparative de Mermet et Salles (2015), en cas de désaccord majeur entre les parties prenantes, les solutions pour la transition écologique et sociale ne peuvent pas venir uniquement d'une amélioration du dialogue ou d'une plus grande expression des motivations intrinsèques. La difficulté de faire accepter un projet de création d'un parc d'éoliennes, dans l'épisode décrit ci-dessus, en offre une illustration. Cependant, dans les situations plus ouvertes d'incertitude partagée, d'exploration de nouveaux savoirs et d'ajustement des valeurs entre les parties prenantes, l'aménagement d'un contexte favorisant la possibilité pour les acteurs d'exprimer leur souhait de contribuer à une dynamique (au départ de ce que nous appelons leurs « motivations intrinsèques ») peut constituer un des éléments clefs d'une politique de transition sur le long terme.

#### **4.2. Des motivations individuelles au processus systémique de transition**

L'importance des motivations intrinsèques dans les dynamiques de changement des comportements individuels et dans leur pérennisation conduit à une autre question, qu'aborde une ample littérature scientifique sur les transitions mais qui a été peu explorée par des études empiriques dans sa complexité : la question du lien entre processus d'évolution individuelle et processus systémiques de transition. Un des aspects de ce passage de l'innovation microsociale à la transformation sociétale concerne l'élargissement de l'adhésion et de la participation aux projets initiés. Cette question s'est révélée au cours des quatre ateliers comme étant au cœur des interrogations des porteurs d'initiatives. La majorité des participants a souligné le caractère encore marginal et minoritaire de leurs approches, et ils sont nombreux à se demander comment attirer plus d'individus dans leur initiative et/ou comment favoriser l'essaimage ou le développement de leur initiative, de manière à ce qu'elle ait un impact plus prononcé sur les dynamiques de développement du territoire. Les ateliers ont permis d'alimenter deux niveaux d'analyse auxquels peuvent être traitées ces interrogations.

Le premier niveau est celui, « micro », de l'initiative ou du projet. Il est frappant de constater à quel point la plupart des projets que les participants ont présenté lors des ateliers sont portés par des organisations associant plusieurs groupes d'acteurs. Or les travaux qui s'intéressent aux systèmes alternatifs soulignent l'importance des dynamiques multi-acteurs dans la construction de projets constituant des alternatives au système conventionnel : c'est le cas par exemple des travaux portant sur les systèmes alimentaires alternatifs (Deverre et Lamine, 2010) ou encore sur l'économie sociale et solidaire (Defourny et Nyssens, 2017).

Sans doute le souci d'attirer au-delà du cercle des convaincus explique-t-il que les porteurs de projets mettent le plus souvent l'accent, plutôt que sur l'objectif de la transition sociale et écologique vers une société durable, sur les enjeux plus immédiats qui touchent les individus dans leur quotidien : le discours parle non pas d'objectifs abstraits, de long terme, et connotés idéologiquement, mais d'objectifs concrets, de court terme, et dont les enjeux sont pragmatiques. Les porteurs de projets rencontrés ne revendiquent pas d'être dans une démarche militante : ils visent à apporter une réponse locale à un problème ou enjeu concret. Ainsi, la plateforme associative de distribution de produits bio et locaux, Agricourt, a-t-elle

initialement pour objectif de faciliter l'introduction de légumes frais dans les repas servis à l'école aux enfants. L'association Biovallée elle-même était fondée initialement par les collectivités locales de la vallée dans le but de définir comment serait utilisée la marque déposée Biovallée : son appellation initiale était « association de promotion et de gestion de la marque Biovallée ». L'expérience de démocratie participative du village de Saillans, dans lequel une liste citoyenne a remporté les élections municipales de 2014, trouve quant à elle son origine dans une mobilisation d'habitants et de commerçants contre un projet d'implantation d'un supermarché à la sortie du village, projet que soutenait le maire précédent. Qu'elle soit délibérée ou non, il y a là une pratique qui encourage la participation d'un plus grand nombre d'individus : la dimension pragmatique de la démarche permet sans doute de susciter un intérêt plus large, sans impliquer uniquement des personnes déjà sensibilisées aux enjeux plus larges associés à la transition. Ainsi par exemple, l'on parlera plus volontiers d'alimentation, qui concerne le quotidien de chacun, sa santé et celle de ses enfants, que de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de préservation de l'agriculture paysanne :

L'alimentation est une thématique sans limite ! Dans les groupes d'habitants qu'on monte dans tous les villages où il n'y a pas de commerces, les habitants se rencontrent et les discussions autour de l'alimentation permettent de briser les frontières sociales, économiques, politiques. Et on peut travailler le lien avec la nature via l'alimentation aussi. (Atelier Agriculture et alimentation du 27 janvier 2016)

Le récit des trajectoires des diverses initiatives montre que c'est souvent la mise en présence de différents groupes sociaux qui permet la construction progressive d'un intérêt collectif : la gouvernance partagée entre agriculteurs biologiques et conventionnels au sein de la coopérative de céréales Terres Dioises ; entre agriculteurs et consommateurs au sein de la plateforme Agricourt et au sein de l'épicerie biologique La Carline ; ou encore, au sein de l'association Biovallée, entre associations, collectivités locales et entreprises. Comme le montrent les travaux portant sur de telles initiatives, cette construction s'opère en tension, grâce aux frottements entre les intérêts individuels et/ou entre les intérêts propres à chaque groupe social (voir par exemple Nyssens et Petrella, 2015 ; Bui, 2015). Les controverses sont ainsi un élément essentiel dans la construction d'une vision et d'objectifs partagés, donc d'un intérêt plus collectif, en ce sens où elles peuvent conduire, si elles n'évoluent pas en conflits insolubles, à l'alignement des visions que portent les différents acteurs. La gouvernance partagée entre acteurs au sein d'une initiative participe très certainement d'une évolution positive des controverses qui peuvent émerger, en favorisant l'interconnaissance et donc une meilleure compréhension mutuelle (Bui *et al.*, 2016). Par exemple, dans les initiatives associant agriculteurs et consommateurs dans leur gouvernance, des consommateurs, ayant une meilleure connaissance des pratiques agricoles, font progressivement évoluer leurs habitudes de consommation. D'autre part, la gouvernance partagée suscite certainement une plus grande volonté de résoudre les conflits compte tenu de l'investissement déjà consenti par chacune des parties. À l'inverse, on peut se demander si le projet d'implantation de quelques éoliennes, porté par une personne privée devant faire face à un groupe d'individus pro-nucléaires ayant investi les instances consultatives, n'aurait pas pu compter sur le soutien d'autres acteurs du territoire eux aussi en faveur d'une sortie du nucléaire si ce projet n'avait

été perçu non pas comme porté par un individu mais construit au contraire de manière collaborative, en associant un spectre d'intérêts plus large.

Les différents récits de trajectoires conduisent au constat que plus la diversité des acteurs associés dans la gouvernance de l'initiative est grande, plus l'intérêt est collectif et plus il tend vers l'intérêt général. Lorsqu'il s'agit de structures privées, qu'il s'agisse d'associations ou d'entreprises, on constate que leurs représentants revendiquent un rôle « d'acteur du territoire ». Par ailleurs, à mesure que la diversité des acteurs associés s'accroît, les valeurs et objectifs, partagés entre un nombre d'acteurs plus grand deviennent des normes communes. C'est ce qu'exprime le porteur d'une initiative qui est parvenue à mobiliser une multiplicité d'acteurs autour d'une vision alternative du système alimentaire local par cette formule : « On a réussi à construire un imaginaire » (Atelier Culture et éducation du 29 janvier 2016).

La mise sur pied de dispositifs de gouvernance associant différentes catégories d'acteurs n'est pas pour autant sans poser des difficultés parfois aiguës. On pressent bien tout d'abord qu'il y a là un délicat équilibre à trouver entre l'ouverture à des perspectives autres dans des formes de gouvernance multipartites, d'une part, permettant de définir un intérêt collectif par un décloisonnement des perspectives de chacun, et le sentiment de pouvoir traduire ses convictions individuelles – les motivations « intrinsèques » évoquées plus haut – par l'investissement dans des projets collectifs. En outre, de nombreux participants aux ateliers ont souligné la difficulté à construire des consensus au sein d'un collectif et de nombreux épisodes conflictuels ont été mentionnés. Ces aspects de gouvernance interne soulèvent ainsi un certain nombre de questions déjà abordées dans la littérature (Ostrom, 2010) mais qui méritent certainement d'être approfondies, telles que la question des outils et dispositifs pouvant faciliter la gouvernance multi-acteurs au sein des initiatives.

Le second niveau d'analyse, « macro », se situe à l'échelle territoriale : il concerne les réseaux d'initiatives. Alors que classiquement, tant la littérature que les acteurs locaux posent la question de « l'essaimage » et de la montée en puissance des initiatives (*scaling-up*), on constate dans la vallée de la Drôme la présence de nombreux réseaux, formels et informels, et une remarquable pratique de la mutualisation. Le réseau des éco-hébergeurs déjà mentionné précédemment offre un premier exemple. Né de la rencontre, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association Biovallée, entre plusieurs petits entrepreneurs innovants qui s'inscrivent tous dans une vision écologiquement et socialement ambitieuse de leur activité commerciale, le réseau permet aujourd'hui aux éco-hébergeurs de mutualiser leurs outils de communication. Mais ceci n'est intervenu que dans un second temps. La vocation première du réseau était de permettre d'échanger connaissances et savoir-faire, ainsi que le relate l'un de ses membres. Cette mutualisation permet une diffusion plus rapide des « bonnes pratiques », et sa mise en visibilité grâce notamment à l'association Biovallée contribuera certainement à l'avenir à inciter d'autres microentreprises à se joindre à cette démarche. Le réseau informel d'utilisateurs du FabLab de Crest fournit un second exemple. Alors qu'un projet d'économie circulaire, porté par les collectivités *via* l'association Biovallée, a avorté au terme de la phase pilote, suite au refus des collectivités de consacrer des moyens à une animation dédiée, un réseau d'économie circulaire s'est spontanément mis

en place autour du FabLab de Crest et des utilisateurs de son imprimante 3D, les déchets des uns servant d'intrants pour d'autres.

Ces deux exemples témoignent ainsi que la montée en puissance des initiatives, qu'elles soient publiques ou privées, peut s'opérer non pas seulement à travers des processus d'essaimage ou de croissance des initiatives, mais également à travers la mise en réseau des porteurs de projets. Ces deux cas sont relativement informels et reposent sur les moyens humains disponibles au sein même des organisations – dans le cas du FabLab, avec des animateurs qui sont dédiés spécifiquement à cette tâche. Ils illustrent néanmoins l'importance de l'existence d'une structure permettant à ces acteurs d'abord isolés dans leurs activités de se rencontrer. À l'inverse, le cas de Dorémi, le groupement d'artisans pour la rénovation des bâtiments, et celui du projet d'économie circulaire porté par les collectivités (censé impliquer des entreprises ayant une taille et un volume d'activité bien plus important que les utilisateurs du FabLab), deux cas de dynamiques non pérennisées, attestent de ce que selon la nature des activités des membres du réseau, l'allocation de moyens humains de coordination et d'animation peut s'avérer incontournable. Ainsi, ces différents exemples alimentent une réflexion sur les dispositifs d'action publique pouvant accompagner la création et le développement de réseaux porteurs de dynamiques de transition – réflexion sur laquelle nous reviendrons plus avant dans la sous-section suivante.

La question reste ouverte de savoir si la gouvernance partagée au sein des initiatives locales et la mise en réseau de ces initiatives va progressivement conduire un nombre croissant d'acteurs à adhérer à des valeurs communes. À l'heure actuelle, ces valeurs ne sont structurantes que pour les activités d'une minorité d'individus, bien que ce groupe ait été sur-représenté parmi les participants aux ateliers. La mise en récit de la dynamique territoriale qui est lancée, combinée à la capacité pour les projets qui se développent d'amener des solutions pragmatiques aux problèmes qui se posent dans l'organisation de la vie quotidienne, peut cependant amener dans le temps une adhésion plus large, jusqu'à entraîner un basculement des normes sociales.

### **4.3. La nouvelle grammaire de l'action publique**

Afin de comprendre les transformations de l'action publique qui ont accompagné la transition dans la vallée de la Drôme et l'ont rendue possible, il faut repartir des origines de la mise en mouvement du territoire. Initialement limitée, au cours des années 1970 et 1980, au Diois, la transition s'est étendue sur le plan institutionnel à l'échelle de l'ensemble de la vallée avec la tentative de restaurer la ressource en eau de la rivière de la Drôme. Comme mentionné précédemment, celle-ci débouche en 1990 sur un premier contrat de rivière.

L'expérience est significative à plus d'un titre. D'abord, elle inspirera l'adoption de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992<sup>15</sup> qui viendra inscrire dans le Code de l'environnement l'adoption de schémas d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE) à travers la mise sur pied de commissions locales de l'eau au sein desquelles sont représentés l'État (25 %), les collectivités

---

<sup>15</sup> Cette réforme de la gestion de l'eau en France doit beaucoup, d'après l'un des témoignages recueillis, au fait qu'un directeur adjoint à la direction de l'eau au Ministère de l'environnement ait eu une maison à Die.

locales (50 %) et les usagers (25 %). Mais, plus fondamentalement, la réhabilitation de la rivière a eu plusieurs impacts, décisifs pour la suite de la transition écologique du territoire. Elle a conduit les acteurs institutionnels à travailler ensemble, pour la première fois, à l'échelle du territoire de la vallée de la Drôme, ce qui facilitera la construction de la coopération entre intercommunalités dans d'autres domaines. Elle a également convaincu ces acteurs, confrontés depuis les années 1960 au dépeuplement du territoire et à sa marginalisation face aux métropoles de Montélimar et de Valence, de la possibilité de changer le cours des choses : au sentiment initial qui était celui d'un dépérissement lent mais inéluctable, est venu se substituer la conviction d'une réversibilité de cette trajectoire.

C'est sur cette base chétive en apparence qu'a pu se construire progressivement un récit mobilisateur, « mythique » si l'on veut (Girard, 2012), mais dont la dimension performative ne peut être niée. Pierre Calame notait qu'à défaut d'une « transcendance reconnue par tous, d'un ordre divin accepté par tous », l'idée de communauté pouvait naître de la nécessité d'une gestion ensemble de certains biens communs : « historiquement, relevait-il, c'est [...] autour de la gestion des biens communs, en particulier la gestion de l'eau et de la fertilité des sols, que se sont construites les communautés et que s'est inventée la gouvernance » (Calame, 2012 : 44-45). L'hypothèse que la gestion en commun de la rivière de la Drôme a pu amener un comportement pro-social et pro-environnemental, créant un terreau propice pour la construction d'autres actions institutionnelles à l'échelle du territoire et fondant en quelque sorte l'idée d'une communauté de destin, a en effet pour elle de solides arguments à faire valoir.

Dans la présentation qui en a été faite et par le récit auquel elle a donné lieu, l'expérience de la réhabilitation de la rivière – validée et saluée, il faut le rappeler, par des regards extérieurs, et bénéficiant en outre d'une reconnaissance institutionnelle – a pu en effet encourager les habitants du territoire, en tout cas les riverains de la Drôme, à ce que la psychologie appelle un « élargissement du soi » (*expansion of self*) (Aron et Aron, 1986 ; Aron *et al.*, 1992 ; Mashek *et al.*, 2007), c'est-à-dire à une connexion du soi avec la communauté locale et avec le territoire, liée à la prise de conscience d'un destin partagé dans ce bassin de vie.

Cette transformation dans les représentations de l'individu a surtout été étudiée en lien avec les projets d'habitats groupés tels que les écovillages (Kirby, 2003 ; Sanguinetti, 2014) : la littérature met en avant que le fait de partager un habitat conduit à cet élargissement de la perspective du soi, conduisant chacun à voir son intérêt non pas comme opposé à ceux des autres mais au contraire comme leur étant lié, et à développer une connexion avec son environnement (Davis *et al.*, 2011). Cependant, une même transformation peut résulter de la nécessité de gérer une ressource partagée et de construire ensemble une action collective. Ici, un cycle vertueux s'instaure entre la définition comme « ressource commune » d'une ressource à gérer d'une part, et la disposition psychologique de l'individu à se projeter au-delà de son intérêt personnel et immédiat d'autre part. Définir comme « commune » une ressource implique que sa gestion soit rendue participative. Or cette participation, en retour, favorise l'émergence d'un sentiment, chez les utilisateurs de la ressource, d'une communauté de destin entre eux, et entre ceux-ci et l'environnement : les deux pôles, institutionnel et individuel, se renforcent mutuellement.

Mythique, l'épisode de la réhabilitation de la rivière le fut sans doute, si l'on entend par là que le récit qui en est donné aujourd'hui reconstruit le passé à la lumière de ce qui est advenu au présent ; mais quelle est après tout la communauté réelle qui ne se construit pas sur de tels fondements ? En misant sur une gestion de la rivière de la Drôme confiée aux acteurs locaux réunis au sein de la commission locale de l'eau, et en présentant la réhabilitation de la rivière comme un enjeu commun à la collectivité, les contrats de rivière ont favorisé l'émergence d'un récit mobilisateur, présentant le territoire de la vallée de la Drôme comme pionnier en matière de développement durable, et un décloisonnement des perspectives – améliorant la capacité de chacun de ces acteurs de se projeter dans les positions des autres. Que le discours accompagnant la réhabilitation de la rivière relève, en partie, de la construction d'un « mythe » (Girard, 2012), comme cela a été relevé, importe donc finalement assez peu. Car, combiné à une série d'initiatives indépendantes, ce discours a aussi fonctionné à la manière d'une prophétie auto-réalisatrice : en donnant aux différents acteurs institutionnels impliqués la conscience de partager une aventure commune et une responsabilité par rapport au territoire, il a permis une projection dans l'avenir, et a favorisé des collaborations aussi dans d'autres domaines tel que celui, plus décisif encore, de la conversion à l'agriculture biologique (Bui, 2015).

Ainsi se dessinent les conditions d'une forme d'action publique qui peut favoriser la transition au départ de l'innovation sociale, en misant sur la créativité des acteurs sociaux et leur envie de s'investir dans la construction de l'action collective. Une telle forme d'action publique se tient sur un chemin de crête délicat : elle doit appuyer sans imposer ; renoncer à « diriger » la transition ou à en définir le rythme, mais créer les conditions favorables à l'émergence d'initiatives conduites par un individu ou à plusieurs ; favoriser la diversité et l'expérimentation locales, mais s'assurer en même temps d'une mise en réseau des initiatives afin que les bonnes pratiques se diffusent plus rapidement, qu'une certaine mutualisation s'opère entre elles, et que ces pratiques participent à une dynamique territoriale d'ensemble. L'enjeu, tel que nous le comprenons, est de créer des espaces-temps qui rendent le dialogue et l'expérimentation possibles (la littérature de la transition évoque à cet égard des « niches »), et une culture de la transition qui mette les innovateurs en confiance et amène un basculement des normes sociales vers des comportements, dans la production comme dans la consommation, plus sobres et respectueux de l'environnement (De Schutter, 2017). Cela implique sans doute aussi pour les pouvoirs publics de garantir aux acteurs locaux une large liberté de décision collective face à l'influence d'acteurs trans- ou multi-nationaux, dans leurs choix sociaux, environnementaux, et économiques.

En retour, les acteurs individuels ou organisationnels qui initient la transition contribuent à modeler l'environnement institutionnel. Ces acteurs produisent leurs propres règles et normes de fonctionnement, et ils contribuent au changement institutionnel en participant à la recomposition des modalités de l'action publique. L'action publique ne « s'applique » pas à eux, elle est « nourrie » des pratiques qu'ils initient. C'est ce qui caractérise « l'encastrement politique » des organisations, défini comme l'ensemble des interactions entre pouvoirs publics et ces organisations se traduisant par des effets mutuels dont l'intensité et les modalités varient considérablement dans le temps. Aussi ces acteurs de la transition participent-ils à la co-construction des normes et des politiques publiques. Il s'agit bien de

reconnaitre le « travail institutionnel » des acteurs, au niveau méso-économique : Lawrence et Suddaby (2006) parlent à cet égard d'entrepreneuriat institutionnel. Reconnaître la dimension institutionnelle de ces initiatives, ainsi que leur participation au déploiement de normes et de régulations tant au niveau de l'organisation qu'au-delà, c'est identifier leur dimension non pas partisane, mais néanmoins proprement politique (Laville, 2016).

Une gouvernance du territoire décentralisée, accordant un rôle plus important aux collectivités publiques locales, peut favoriser cette forme d'action publique. Une telle forme de gouvernance permet que les solutions soient mieux adaptées aux spécificités locales. Mais en outre, le renforcement des mécanismes de gouvernance partagée permet de rompre avec la séparation classique entre les dirigeants et les exécutants, séparation qui amène chacun à opposer son intérêt propre à celui de la communauté à laquelle il appartient : plus la gouvernance locale sera participative et plus les dispositifs permettant à chacun de contribuer à la mise sur pied des projets qui transformeront son quotidien seront nombreux, plus les motivations intrinsèques des individus, qui vont du plaisir esthétique que procure la beauté des paysages à la joie que procure la convivialité de l'action conduite en commun et à la satisfaction de développer de nouvelles compétences par son investissement dans l'action citoyenne, auront la possibilité de s'exprimer et de s'épanouir. Au bout du compte, c'est seulement si elle peut aussi prendre appui sur ces motivations des individus, c'est-à-dire si elle n'est pas vécue comme imposée de l'extérieur ou d'en haut, que la transition pourra réussir. L'émergence de la confiance dans les rapports que les habitants entretiennent avec la prise de décision à l'échelle locale fait partie des ingrédients qui peuvent la favoriser.

## Conclusion

La mission effectuée dans la vallée de la Drôme en janvier 2016 constitue une première tentative de mettre à l'épreuve d'une expérience territoriale concrète notre théorie de la transition. « Théorie » : le mot est sans doute prématuré. Mais nous avons le souci de comprendre pourquoi, malgré l'urgente nécessité d'une transition écologique et sociale et le foisonnement d'initiatives publiques et privées en ce sens, la transformation systémique se faisait attendre ; pourquoi, en d'autres termes, les évolutions sociétales sont trop lentes pour gagner la course de vitesse qui est engagée contre l'épuisement des ressources et la destruction des écosystèmes. Il nous a semblé que l'étude de l'expérience en cours dans la vallée de la Drôme pouvait nous mettre sur la piste d'une autre manière de concevoir la transition. Nous avons rappelé les circonstances qui font de ce territoire un lieu à certains égards unique. Sa topographie, sa démographie, ses particularités sociologiques et institutionnelles, le récit qu'il nourrit de son passé : tout cela impose des limites à la généralisation des enseignements que l'on peut en tirer. En même temps, nous avons mis en avant pourquoi il était important que la transition puisse miser sur les motivations intrinsèques des individus ; que les initiatives locales prennent appui sur des mécanismes de gouvernance partagée permettant aux oppositions d'être surmontées par un décloisonnement des perspectives de chacun et la projection dans l'intérêt collectif ; que ces initiatives soient mises en réseau ; et que l'action publique passe d'une démarche qui ordonne et qui planifie, à une démarche

réellement participative, qui soutient et qui encourage. D'autres études de cas devraient permettre, dans les années qui viennent, d'affiner le diagnostic.

Aron A., Aron E. N. (1986), *Love and the expansion of self: Understanding attraction and satisfaction*, New York, Hemisphere Publishing Corp/Harper & Row Publishers.

Aron A., Aron E. N., Smollan D. (1992), « Inclusion of Other in the Self Scale and the structure of interpersonal closeness », *Journal of Personality and Social Psychology*, 63(4), p. 596-612.

Assor A., Kaplan H., Kanat-Maymon Y., Roth G. (2005), « Directly controlling teacher behaviors as predictors of poor motivation and engagement in girls and boys : The role of anger and anxiety », *Learning and Instruction*, 15(5), p. 397-413.

Becker G. (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié. (Orig. *Outsiders*, The Free Press of Glencoe, 1963)

Bourdieu P. (1980), « Le capital social : notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 2-3.

Bui S. (2015), *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée*. Thèse de doctorat en sciences sociales, Agroparistech, 502 p.

Bui S., Cardona A., Lamine C., Cerf M. (2016), « Sustainability transitions : Insights on processes of niche-regime interaction and regime reconfiguration in agrifood systems ». *Journal of Rural Studies*, 48, p. 92-103. doi:10.1016/j.jrurstud.2016.10.003.

Calame P. (2012), *Sauvons la démocratie ! Lettre ouverte aux femmes et hommes politiques de demain*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.

Castoriadis C. (2007), *Les carrefours du labyrinthe. 4 : La Montée de l'insignifiance*, Paris, Le Seuil.

Coleman J. (1990), *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press.

Davis J. L., Le B., Coy A. E. (2011), « Building a model of commitment to the natural environment to predict ecological behavior and willingness to sacrifice », *Journal of Environmental Psychology*, 3, p. 257-265.

De Schutter O. (2017), « La cage et le labyrinthe : s'évader de la religion de la croissance », in I. Cassiers, K. Maréchal et D. Meda (dir.), *Vers une société post-croissance. Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, p. 181-206.

Dedeurwaerdere T. et al. (2015), « Combining internal and external motivations in multi-actor governance arrangements for biodiversity and ecosystem services », *Environmental Science and Policy*, 58, p. 1-10.

- Defourny J., Develtere P., Fonteneau B., Nyssens M. (Eds.) (2009), *The Worldwide Making of the Social Economy. Innovations and Changes*, Leuven et Den Haag, Acco.
- Defourny J., Nyssens M. (dir) (2017), *Économie sociale et solidaire*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Université.
- Deverre Ch., Lamine Cl. 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, 3, p. 57-73.
- Duffaud-Prevost M.-L. (2015), *L'ancrage territorial par une géographie multilocale : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*. Thèse de géographie, Université Montpellier 3.
- Eccles J. S., Wigfield A. (2002), « Motivational beliefs, values, and goals », *Annual Review of Psychology*, 53(1), p. 109-132.
- Elster J. (1985), *Sour Grapes. Studies in the Subversion of Rationality*. Cambridge Univ. Press.
- Grisham V. (1999), *Tupelo : The Evolution of a Community*, Dayton, Ohio, Kettering Foundation.
- Grisham V., Gurwitt R. (1999-2004), *Hand in Hand. Community and Economic Development in Tupelo*, The Aspen Institute.
- García-Amado L.R., Pérez M.R., García S. B. (2013), « Motivation for conservation : assessing integrated conservation and development projects and payments for environmental services in La Sepultura Biosphere Reserve, Chiapas », Mexico, *Ecol. Econ.* 89, p. 92-100.
- Girard S. (2012), *La territorialisation de la politique de l'eau est-elle gage d'efficacité environnementale ? Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011)*, École normale supérieure de Lyon-ENS LYON. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00737165/>.
- Girard S. (2014), « Les ressorts territoriaux de la gestion de l'eau : le cas de la Drôme (1980-2013) », *Vertigo*. Hors-série 20. Décembre. <https://vertigo.revues.org/15262>
- Hinrichs C. (2003), « The practice and politics of food system localization », *Journal of Rural Studies*, vol. 19, p. 33-45.
- Huitema D., Meijerink S. (2014), *The politics of river bassin organisations*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Kirby A. (2003), « Redefining social and environmental relations at the ecovillage at Ithaca : A case study », *Journal of Environmental Psychology*, 23, p. 323-332.
- Laville J.-L. (2016), *L'économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*, Paris, Seuil.

- Lawrence T. B., Suddaby R. (2006), « Institutions and institutional work », in S.R. Clegg, C. Hardy, T. B. Lawrence, W. R. North (dir.), *Handbook of Organization Studies*, 2<sup>e</sup> éd., Thousand Oaks-Londres, Sage, p. 215-254.
- Mashek D., Cannaday L. W., Tangney J.-P. (2007), « Inclusion of community in self scale : A single-item pictorial measure of community connectedness », *Journal of Community Psychology*, 35, p. 257-275.
- Mauerhofer V., Hubacek K., Coleby A. (2013), « From polluter pays to provider gets : distribution of rights and costs under payments for ecosystem services », *Ecol. Soc.*, 18(4), p. 41.
- Maurin E. (2015), *La fabrique du conformisme*. Paris, Seuil (Coll. *La République des Idées*).
- Maury S. (2011), « Vallée de la Drôme-Diois : un territoire au caractère rural et touristique, mais avec des difficultés sociales », INSEE, *La Lettre Analyses*, n° spécial 8. [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=8&ref\\_id=18919](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=8&ref_id=18919)
- Mermet L., Salles D. (2015), *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Nyssens M., Petrella F. (2015), « Économie sociale et solidaire et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle », *Revue française de socio-économie*, n°15.
- Ostrom E. (1998), « A behavioral approach to the rational choice theory of collective action : presidential address, American Political Science Association », *Am. Polit. Sci. Rev.* 92 (01), p. 1-22.
- Ostrom E. (2010), *Gouvernance des biens communs*, Louvain-la-Neuve, De Boeck. (Orig. *Governing the Commons*, Oxford Univ. Press, 2009).
- Putnam R. (2000), *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster.
- Ryan R. M., Deci E. L. (2000a), « Internal and external motivations : classic definitions and new directions », *Contemp. Educ. Psychol.*, 25 (1), p. 54-67.
- Ryan R., Deci E. (2000b), « Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development, and well-being », *American psychologist*, 55(1), p. 68-78.
- Sanguinetti A. (2014), « Transformational practices in cohousing : Enhancing residents' connection to community and nature », *Journal of Environmental Psychology*, 40, p. 86-96.
- Sencébé Y. (2001), *Les lieux et les temps de l'appartenance. Mobilité et territoire : une analyse sociologique du pays Diois*, Thèse de sociologie, Université de Lyon II, 3 volumes, 663 p. + annexes.
- Viaud M.-L. (2005), *Des collèges et des lycées différents*, Paris, PUF.